



Section CGT Culture du château de Fontainebleau

Comité d'Hygiène de Sécurité et des
Conditions de Travail de l'Établissement public
du château de Fontainebleau

CHSCT du 30 novembre 2017

- **Approbation du procès-verbal du CHSCT du 19 octobre 2017**
- **Suites données au CHSCT du 19 octobre 2017**

Le tableau de suivi recense pas moins de 46 demandes à traiter, dont certaines sont redondantes ! Parmi les suites données on citera :

- **installation d'échelles à crinolines pour l'accès à certains combles (accès à la détection incendie de certaines parties du château) : la consultation d'entreprises spécialisées est en cours.** Ces échelles très spécifiques, arrimées en position verticale, et destinées à de grandes hauteurs - plus de 4 mètres de haut - sont pourvues d'arceaux permettant à l'utilisateur de monter et de descendre sans risquer de tomber à la renverse. **Sont concernés les accès aux combles de la salle du jeu de Paume, de l'atelier de restauration de la Belle Cheminée et la bibliothèque Victoria (accès au drapeau).**

- **opération complémentaire de désinsectisation du PC des mathurins réalisée le 28/11 (base vie des agents de nuit) pour traiter le phénomène de punaises de lit,** suivi le lendemain du nettoyage des espaces et de la mise en place de nouveaux matelas.

- **la phase-test de l'agent transportant les visioguides du poste 24 au poste A est jugée concluante par le service des publics, et permet d'envisager l'affectation de l'agent dans l'équipe du pôle accueil-billetterie.** Répond à la nécessité de proposer à l'agent de nouvelles missions, et prend en compte la phase de travaux de modernisation des accueils de l'aile Louis XV, impliquant la mise en place temporaire d'accueils déportés. Fiche de poste et cycle de travail soumis au CT de décembre.

- **prise en compte dans le cahier des charges des manifestations, type location d'espaces, de la réglementation applicable aux lieux musicaux (maxi 105 décibels) (Fait suite à une déclaration d'accident de travail pour troubles auditifs).**

Dispositifs complémentaires : 1- acquisition envisagée d'un sonomètre pour contrôler le volume sonore ; 2- commande de cinq casques antibruit pour prémunir les agents du PC des nuisances sonores dues aux manifestations situées dans la cour Ovale ; 3- prise en compte des travaux d'isolation des locaux (plafonds et parois vitrées) lors de la création du nouveau PC sûreté à l'entresol du PC actuel.

Sur la deuxième préconisation on a d'abord cru à une bonne blague, un peu provocatrice. La fonction de base de l'agent affecté dans un poste de sécurité n'est-elle pas d'être en permanence à l'écoute des différents messages ? En somme, il faudrait s'accommoder d'une situation de fait pour complaire aux desiderata des mécènes, et placer l'agent dans une sorte de bulle pour l'isoler des nuisances et le couper de son environnement, alors qu'il convient avant tout de s'attaquer aux causes primaires et proscrire le volume sonore excessif. Et pourquoi pas faire du PC un caisson hyperbare pendant qu'on y est ! Sur l'achat d'un sonomètre, qu'en penser ? Pourquoi pas, mais se pose alors la question de déterminer qui se chargera de faire les relevés avec le minimum de connaissances pratiques pour une bonne utilisation. Mais même dans ce cas on se heurtera alors à une difficulté majeure, car si le seuil maxi autorisé est de 102 dB (et non 105 dB) sur le lieu de la manifestation, le seuil maxi autorisé dans un lieu de travail, le PC

en l'occurrence, situé à quelques mètres seulement de la sono, est lui plafonné à 85 dB ! On voit tout de suite le casse tête pour faire appliquer la réglementation. Nous avons fait valoir à l'administration que justement la réglementation pouvait apporter des réponses à ce genre de situation : cela s'appelle le droit de retrait !

- le montant de la location des bungalows du CRES pendant la phase de redéploiement des services est de 70 000 € HT pour 2 ans *. Rappelons que les bungalows destinés à héberger les ateliers pédagogiques seront achetés afin de bénéficier d'équipements de qualité, du fait d'une installation de longue durée (environ 10 ans).

** le nouveau phasage des travaux devrait permettre de réduire la durée d'occupation des bungalows.*

- formation des membres du CHSCT : c'est un peu toujours la même rengaine, et ça devient lassant. Invariablement l'administration s'escrime à vouloir nous diriger vers des formations organisées par le ministère à Paris qui, soit ne nous sont pas directement destinées ou ne correspondent pas à nos attentes, soit ne présentent pas d'intérêt pour les avoir déjà suivies. Sans compter que tributaires du calendrier des formations du MCC, les membres du CHSCT ne pourraient tous se libérer sur une même date. Puisque l'administration ne peut monter un module de formation sur le suivi des travaux lié au schéma directeur pour satisfaire notre demande initiale (on nous demande de définir nous même le contenu pédagogique ?!), nous avons proposé en début d'année de suivre sur le site une formation complémentaire sur les RPS. Depuis on attend. (*rappelons l'obligation faite à l'employeur d'assurer pour les membres du CHSCT de proximité au minimum 5 jours de formation pendant l'exercice de leur mandat.*)

• **Redéploiement des services de l'EPCF et transfert des PC (pour avis)**

Il s'agissait de poursuivre la présentation faite au CHSCT du 19 octobre dernier, et de préciser le calendrier des travaux.

C'est l'un des volets majeurs de la première phase du schéma directeur de rénovation du Château qui, avec une enveloppe globale de 10,7 millions d'euros, s'impose comme l'opération la plus importante en terme de financement.

Afin de réduire au maximum les désagréments pour les services, les travaux sont prévus pour être concentrés sur une période totale de 18 mois. L'objectif est de lancer les appels d'offres en mars 2018, le début des travaux est souhaité pour fin septembre avec un achèvement de ceux-ci prévu à la fin de l'année 2019, comprenant les transferts définitifs des services.

Ce programme de réorganisation fonctionnelle a nécessité plus de 4 années d'étude et concerne 4 secteurs distincts : l'aile des Ministres, l'aile des Reines-Mères (rez de chaussée), la zone située entre la cour Ovale et la cour de la Fontaine (autour du passage des mariners) ainsi que le quartier de la République.

1- la réorganisation des parties centrales et orientales de l'Aile des ministres

- **l'installation des bureaux du service de la maintenance et des travaux et de la régie des œuvres.**

Ces nouveaux bureaux seront implantés au r.d.c. de l'aile de la Régie et d'une partie de l'aile des Ministres, à l'emplacement actuel du centre de documentation.

- **le transfert et la réorganisation du pôle de l'accueil et de la surveillance couplés avec le transfert du poste central de sécurité**

Il s'agit d'implanter dans la partie orientale de l'aile des ministres, zone actuellement occupée par le service de la maintenance et des travaux, un PC sécurité/incendie dédié, directement accessible aux services d'intervention extérieurs en cas de sinistre. A proximité sera également intégré le pôle de la surveillance (bureaux et salle de réunion/formation) dans les espaces qui bordent le jardin de Diane. L'escalier conduisant aux logements de fonction sera enclouonné.

- **le redéploiement du centre de ressources scientifiques (CRES)**

L'évolution principale consiste à investir, au rez-de-chaussée de l'aile des ministres, les locaux actuellement occupés par les ateliers pédagogiques et l'atelier de Tapisserie. Ces vastes espaces seront dévolus aux archives et permettent d'y installer les équipements spécifiques nécessaires (compactus, meubles à plans), ainsi que les installations techniques propres au traitement climatique. Au premier étage

les espaces actuellement occupés par le service, dont la salle de consultation, seront reconfigurés, et le second niveau du pavillon central, aujourd'hui inoccupé, accueillera des bureaux, l'atelier photographique et l'atelier de restauration.

- **le renforcement, la réorganisation et la modernisation de la plateforme logistique et des ateliers d'art et de maintenance de l'Établissement**

Il s'agit de reconfigurer certains ateliers qui sont déjà pour la plupart situés autour de la cour de la Pharmacie. L'atelier de tapisserie sera quant à lui implanté à la place de la base vie de l'entreprise de surveillance.

2- la rénovation des locaux de jour des agents de surveillance au rez-de-chaussée de l'aile des Reines-Mères

Outre la remise en état des locaux (bureaux et vestiaires) il s'agit de créer des sanitaires et douches séparés hommes/femmes à l'entresol. Pendant les travaux les vestiaires des agents seront temporairement transférés au quartier de la République dans les futurs locaux des prestataires (avril - août 2019).

3- la transformation du secteur du corridor des Mariniers

- **l'ouverture du corridor des Mariniers et la création de sanitaires publics**

En l'état ce corridor permet la communication entre la cour de la Fontaine et la cour Ovale, cette dernière n'étant pas ouverte au public. De fait ce passage est actuellement accessible aux seuls personnels de l'établissement, le PC étant situé à proximité. L'ambition du projet est de permettre aux visiteurs d'accéder au château par la cour Ovale, cœur historique du château, et de poursuivre leur cheminement via ce corridor. Pour satisfaire cette ambition le déplacement du PC est apparu nécessaire. A son emplacement au rez-de-chaussée, des sanitaires publics seront créés.

- **le réaménagement du poste central de sûreté**

Il a été décidé de créer un entresol dans le volume actuel du PC, pour y installer un poste central de sûreté (les équipements liés à la sécurité incendie seront implantés dans un nouveau PC dédié aile des Ministres) et un espace de détente. Seront aménagés sur ce même niveau les locaux de vie du service de nuit. Un parti pris architectural permettra de garantir au PC et à l'espace de détente un apport de lumière naturelle minimal. Celui-ci consiste à créer un cloisonnement qui sera majoritairement vitré, et placé en retrait par rapport à la façade donnant sur la cour Ovale pour bénéficier de la lumière provenant des deux baies en rez-de-chaussée (variante du puits de lumière).

4- la création d'une base vie permanente pour les entreprises extérieures au quartier de la République

L'installation de l'atelier de Tapisserie prévu à l'emplacement des locaux hébergeant actuellement le prestataire de surveillance, cour des mathurins, conduit à la création d'une base-vie mutualisée au quartier de la République, dans des espaces depuis longtemps en déshérence. Le corps de bâtiment concerné, en très mauvais état, donnera lieu à une opération complète de rénovation du clos et couvert.

- **Les transferts provisoires :**

- contrairement à la première hypothèse envisagée, **le CRES** sera en définitive déplacé d'un seul tenant, nécessitant d'installer des bungalows en location dans deux secteurs, **cour de la Régie et cour des mathurins**. Ce schéma permettra de réduire la durée du transfert provisoire.

- **les ateliers pédagogiques**, actuellement répartis dans deux secteurs, aile Louis XV et aile des Ministres, seront regroupés cour du Fleuriste dans des bungalows achetés.

L'administration a fait part de son irritation de ne pouvoir procéder concomitamment à l'installation des différents bungalows (CRES et ateliers pédagogiques) comme prévue initialement, en raison d'un manque de coopération de l'OPPIC. (A signaler que l'intensité à venir des travaux va conduire à augmenter la capacité de la base vie des entreprises intervenantes sise esplanade du Général De Gaulle. Un étage supplémentaire de modules va être installé, les autorisations nécessaires ayant été accordées).

- **le PCS et les locaux de vie** seront transférés dans des bungalows cour de la Fontaine, à proximité de la galerie des Fleurs ; des sanitaires publics seront accolés à ce bloc mais resteront totalement

indépendants. Des palissades de chantier permettront d'isoler ces cantonnements ainsi que l'emprise de chantier nécessaire aux travaux du secteur des Mariniers du reste de la cour de la Fontaine. Le transfert provisoire du PCS est estimé à 12 mois. Ce n'est qu'à la réception des travaux dans l'aile des Ministres et dans le secteur des Mariniers que sera opéré le dédoublement du PCS, avec d'un côté le PC sécurité (aile des Ministres), et de l'autre le PC sûreté (secteur des Mariniers).

L'administration a identifié plusieurs **points de vigilance** :

- **le stationnement des personnels**

L'implantation des bungalows dans la cour de la Régie ainsi que dans la partie nord de la cour des mathurins viendra sérieusement limiter les possibilités de stationnement actuelles. Le stationnement cour des mathurins sera priorisé (personnels logés, en situation de handicap, agents affectés au poste des mathurins). Lorsque la capacité maximale sera atteinte les personnels seront invités à stationner cour de la République.

Nous avons suffisamment tiré la sonnette d'alarme sur les problèmes de stationnement, qu'on ne saurait reprocher à l'administration de rejoindre nos préoccupations. Pas sûr cependant que le bon vieux principe des vases communicants suffise à compenser la perte de capacité de la cour de la Régie et de la moitié de la cour des mathurins. On est même à peu près sûr du contraire. Surtout on va décupler les navettes par la cour d'Honneur et la grotte des Pins, avec un ballet quasi permanent de véhicules slalomant au milieu des visiteurs pour rejoindre ou quitter la cour de la République. Et négocier le passage resserré à angle droit de la grotte des Pins ajoutera du piment aux manœuvres des conducteurs ; mieux vaudra alors ne pas se retrouver à cet endroit nez à nez avec un autre véhicule venant en sens inverse.

Le château ne possédant pas d'attelages à montrer au public, pas sûr que celui-ci se consolera à la vue de tous ces carrosses...motorisés. Bref pour ce qui est de la sécurité et du panorama offert aux visiteurs on repassera !

- **les transferts des espaces de travail**

L'EPCF a décidé de mandater une société spécialisée dans l'ingénierie des transferts pour accompagner les services dans ces phases sensibles de déménagement. Cette société - BATSCOP - interviendra à toutes les étapes du phasage des travaux de redéploiement pendant une durée de 24 mois.

Mise en place d'un comité de suivi :

Afin de réfléchir aux problématiques engendrées par cette opération complexe, un comité de suivi, composé de membres du CHSCT, du médecin de prévention, de l'assistante de prévention, du conducteur d'opérations et du chef de service des ressources humaines et des moyens généraux, se réunira régulièrement.

Abstention de vos élus CGT sur le programme de redéploiement des services

- **Examen des registres santé et sécurité**

- **demande d'un distributeur mural de gel hydroalcoolique au niveau du poste 24**, situé à la fin du circuit de visite (manipulation des visioguides). S'agissant d'un espace muséographique la pose d'un distributeur sur la paroi murale n'est pas possible. **Des flacons de gel hydroalcooliques seront mis à disposition des agents occupant le poste de travail** et rangés dans le meuble de la borne d'accueil.

- **signalement par un agent de la cellule des visites guidées des nuisances occasionnées par les travaux en cours au Théâtre Napoléon III**, (bruits et odeurs incommodantes liées aux peintures ou solvants utilisés provoquant des migraines). En outre ces désagréments altèrent grandement la qualité de la visite. A l'appui de cette observation, les agents ont adressé un courrier à l'administration, demandant à ne faire les visites du théâtre qu'en dehors des périodes de travaux (week-end, jours fériés...).

- **Présentation du livret d'accueil des nouveaux arrivants**

Nous avons estimé que les informations utiles contenus dans ce document justifiaient que ce livret ne soit pas réservé aux seuls nouveaux arrivants, et que chaque personnel avait vocation à s'en voir remettre un exemplaire.

Fontainebleau, le 08

janvier 2018